

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 21 septembre 2010

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 21 septembre 2010 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme LAINE, M. DENEUX, M. HOCDE, Mme MELOIS, M. MIGNOT, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, M. GUERIN, M. SAULNIER, M. DENIAUX, Mme GERBOIN, M. NOURI, Mme VARET, M. ROCHER, Mme METIBA, Mme BOURBON, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, Mme BRUNET, M. JEGOIC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. FOUASSIER, M. PIEDNOIR, M. GUEDON, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. BOIVIN H, M. MAUSSION, M. AUBERT.

Etaient absents et représentés : M. MARQUET, Mme FERRY, M. ECARD, M. LEUTHY, (procurations à M. MIGNOT, M. GUERIN, M. FOUASSIER, pouvoir de vote à M. ROSSIGNOL).

Etaient excusés : Mme PLANCHENAULT-MICHEL, Mme LEMOINE, M. LEROUX, Mme MALLECOT, M. DELATRE, M. DIRICKX, Mme FORESTIER, M. BABLEE, Mme PENEAU, M. BELLEY, M. BACHELOT, M. PERRAULT.

Secrétaire de séance : M. FOUASSIER

DATE DE CONVOCATION : mardi 14 septembre 2010

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	36
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	4
<u>VOTANTS</u>	<u>40</u>

Babette Masson, Directrice de la Scène Nationale Le Carré et Christine Oudart, Directrice de la Communication et Programmation jeune Public présentent la saison artistique 2010/2011, axée sur le thème des mots "dire ou ne pas dire". Chaque artiste a ainsi été invité à choisir un mot représentant son spectacle.

Elles présentent quelques-uns des spectacles au sein d'une programmation riche, diversifiée, ouverte à tous les publics :

- Christophe Alévêque "est super rebelle... enfin ce qu'il en reste" : le samedi 9 octobre
- Yannick Jaulin "le dodo" : le mardi 16 novembre
- "les concerts au chocolat", le principe étant d'écouter de la musique tout en dégustant du chocolat
- "le flûte enchantée", opéra de Mozart le mardi 7 décembre,
- "les rencontres européennes de la marionnette",
- Murray Head, le mardi 21 décembre,
- le festival des mors "Haha", le samedi 21 mai.

Babeth Masson précise également que le Carré c'est aussi des expositions, un centre d'Art Contemporain, des spectacles sur le temps scolaire.

Elle indique que le Carré a connu un taux de remplissage de 81 % sur la saison précédente.

Philippe Henry les remercie pour cette présentation.



Monsieur Philippe HENRY ouvre la séance. Il donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Monsieur Dominique Marquet donne procuration à Monsieur Gilles Mignot,
- Madame Bénédicte Ferry donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Monsieur Jean-Pierre Ecard donne procuration à Monsieur Georges Fouassier,
- Monsieur Hubert Leuthy donne pouvoir de vote à Monsieur Alain Rossignol,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Georges Fouassier est désigné secrétaire de séance.



Ordre du jour

1. ENVIRONNEMENT

- 1.1 Passage de la TEOM à la REOM au 1^{er} janvier 2011
- 1.2 Rapport Annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets
- 1.3 Vente d'une benne
- 1.4 Convention de transfert et traitement des déchets avec le Conseil Général - remboursement anticipé des annuités d'emprunt relatif au quai de transfert

2. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.1 Contournement Nord de Château-Gontier - Participation de la Communauté de Communes
- 2.2 Pôle d'Excellence Rurale - Validation du dossier de candidature
- 2.3 Contrat d'Objectifs Territorial Sud-Mayenne - Validation du plan d'actions - Année 2
- 2.4 Interventions Danse avec l'ADDM - Participation de la Communauté de Communes

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3.1 Centre d'Activités de la Mulonnière - Vente d'un module à la SCI MAJ

4. AFFAIRES FONCIERES

- 4.1 Aménagement sécuritaire route d'Amoigné - Cession de terrain au Conseil Général - Délibération modificative

5. TOURISME / PATRIMOINE

- 5.1 Tarifs Tourisme 2011
- 5.2 Patrimoine - Bilan saison 2010 - Tarifs 2011

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Mandat spécial pour un déplacement dans le cadre des rencontres nationales des CCAS et CIAS

7. MARCHES PUBLICS

- 7.1 Adhésion au groupement de commandes pour les prestations de télécommunications de la Communauté de Communes

8. FINANCES

- 8.1 Décisions modificatives

9. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 9.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
9.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
9.3 Questions diverses



1. ENVIRONNEMENT

QUESTION 1.1 - Passage de la TEOM à la REOM au 1^{er} janvier 2011

Délibération n° CC - 087 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Le diagnostic réalisé en 2008 sur le fonctionnement du service d'élimination des déchets a mis en avant des points forts, mais également un potentiel certain d'amélioration du service à l'usager et des performances environnementales, à savoir :

- des performances de collecte sélective moyennes ;
- des tournées de collecte et utilisation du matériel roulant à optimiser ;
- la déchèterie d'Azé arrive à saturation ;
- des quantités de déchets verts très importantes ;
- un contexte fiscal très défavorable à la "non valorisation" des déchets.

Aussi, les membres du Conseil Communautaire, par délibération n° CC-040-2009 en date du 7 mai 2009 ont approuvé le programme d'actions pour une optimisation du service d'élimination des déchets, prévoyant notamment :

- un passage à la collecte en bacs individuels à puce, y compris en campagne pour les ordures ménagères résiduelles,
- un passage à la collecte en contenant individuel pour les emballages, y compris en campagne,
- une augmentation du nombre de points de tri (conteneurs bleus et verts),

En parallèle, une réflexion s'est engagée sur la suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et sur l'instauration de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

En effet, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels).

Cette TEOM n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est quant à elle liée au service rendu à l'usager et s'inscrit dans une démarche environnementale forte, équitable et solidaire;

Cette REOM financera le budget annexe déchets, créé spécifiquement pour ce service. Cette REOM s'appliquera à toute personne morale : les particuliers, les professionnels, les administrations publiques et les collectivités territoriales.

Au 1^{er} janvier 2010, il a été opéré une expérimentation de ces nouvelles modalités* de collecte et de facturation sur 3 communes "témoin" : Azé, Longuefuye et Fromentières, soit 15 % de la population du Pays.

** Chaque foyer s'est vu équipé d'un bac gris à puce d'un volume précis et adapté à sa taille et d'une provision de sacs jaunes, distribués pour la collecte des emballages à recycler. Cette même organisation s'applique aux foyers résidant en campagne, avec une collecte en porte-à-porte ou en bout de chemin, selon les conditions locales.*

Au 1^{er} janvier 2011, ces modalités de collectes seront généralisées à l'ensemble du Pays.

En 2011 le budget prévisionnel fait apparaître un besoin de financement de 2 450 000 €.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et sur l'instauration de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), au 1^{er} janvier 2011.
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Hervé indique qu'il appartient aujourd'hui à la Communauté de Communes de formaliser, par délibération, l'abandon de la TEOM avec le passage à la REOM, considérant que les éléments financiers seront présentés et débattus lors du DOB du budget annexe déchets en fin d'année.

M. Avet présente les grandes lignes du programme Trilogic, avec :

- un rappel des évolutions du service,
- un rappel sur la TEOM,
- les principes de la REOM,
- les réunions publiques.

Les grandes évolutions tiennent à la mise en place de nouveaux services :

- la collecte en bac individuel en campagne,
- la collecte sélective en porte à porte en sacs jaunes pour les emballages, y compris en campagne (en bout de chemin),
- l'augmentation du nombre de points de tri (conteneurs bleus et verts),
- l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité des collectes,
- 2 collectes par jour.

La Communauté de Communes va mettre en place une facturation au titre de ces nouveaux services rendus, avec la REOM. Cette dernière va s'appliquer à l'ensemble des usagers du service de collecte (particuliers, communes et entreprises).

- Se reporter au Powerpoint joint en annexe -.

M. Hervé rappelle que 21 réunions publiques sont organisées par la collectivité, afin de répondre aux questions des usagers, avec 6 réunions complémentaires sur Château-Gontier.

M. Guérin s'interroge sur les nouvelles modalités de collecte au sein des collectifs.

M. Henry précise que chaque usager se verra remettre un sac jaune au sein de son domicile et sera ainsi incité à mieux trier. La REOM sera facturée au propriétaire, qui intégrera ce coût dans les charges locatives auprès de son locataire. Au sein des collectifs, chaque locataire devra faire preuve d'une co-solidarité.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.2 - Rapport Annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets

RAPPORTEUR: M. HERVE

EXPOSE: La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et sur l'information des usagers.

Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Le rapport annuel est ensuite transmis aux communes membres pour une présentation au conseil municipal.

Le rapport annuel ne constitue pas en l'état un outil de gestion. Il contribue, dans un premier temps, à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de gestion des déchets s'exécute.

Le rapport sera mis à disposition du public dans toutes les communes (même si réglementairement cette mise à disposition est seulement obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants) et transmis au Préfet pour information.

La délibération qui fait suite aux présentations à l'assemblée délibérante et aux conseils municipaux ne peut comporter aucune décision.

Le rapport a été présenté en séance.

PROPOSITION: Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

M. Avet présente les grandes lignes du rapport annuel déchets 2009.

Il est rappelé que le Pays de Château-Gontier a augmenté ses performances en matière de tri sélectif, seul territoire du Département de la Mayenne à présenter de tels résultats :

- OMR = 254 kg/habitant (contre 275 kg en 2008)
- Déchèterie = 503 kg/habitant (contre 451 kg en 2008)
- Collecte sélective = 79 kg/habitant (contre 77 kg en 2008).

Il est indiqué que le tonnage collecté en déchèterie augmente chaque année, avec en parallèle une baisse du tonnage en bacs gris ; une diminution régulière, liée en partie à l'effort de communication engagée en 2009 par la collectivité sur l'opération Trilogic.

S'agissant du tri sélectif, on assiste à une stabilité de la collecte du verre et à une augmentation du tonnage des emballages, mais également du refus de tri, ce qui s'avère préjudiciable pour la collectivité.

-Se reporter au Powerpoint joint en annexe -.

P. Henry indique que le rapport 2010 devrait présenter des performances plus importantes, au regard des nouvelles modalités mises en place, notamment sur les 3 communes au titre de l'expérimentation.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du rapport annuel 2009.

QUESTION 1.3 - Vente d'une benne

Délibération n° CC - 088 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Dans le cadre du renouvellement régulier des bennes de collecte des déchets, la Communauté de Communes s'est portée acquéreur d'une benne à chargement latéral, en remplacement de la plus ancienne.

L'ancienne benne (*Chassis IVECO STALIS 270 (19 tonnes) monté sur benne SEMAT OMB 16 m³*) a été mise en vente sur Internet et une seule offre d'achat est parvenue à la Communauté de Communes.

Il s'agit de la Communauté de Communes Vallée de Clisson qui propose d'acquérir ce matériel pour un montant de 50 500 € TTC. Elle en prendrait possession semaine 40.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur la vente à la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson de la benne *Chassis IVECO STALIS 270 (19 tonnes) monté sur benne SEMAT OMB 16 m³*, pour un montant de 50 500 € TTC, et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.4 - Convention de transfert et traitement des déchets avec le Conseil Général - remboursement anticipé des annuités d'emprunt relatif au quai de transfert

Délibération n° CC - 089 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Par délibération n° CC-049-2002 du 26 mars 2002, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a signé avec le Conseil Général de la Mayenne une convention définissant les modalités de transfert de la compétence traitement des ordures ménagères de la Communauté au profit du Département (traitement, transport, stockage...).

La Communauté de Communes verse ainsi au Département une contribution calculée à partir d'un prix à la tonne traitée multipliée par le tonnage apporté par la collectivité.

S'agissant des installations et des équipements qui appartiennent à la collectivité, elles sont mises à disposition du Département.

Ce dernier, en application de l'article 9 de la convention susvisée, prend notamment à sa charge le montant des annuités d'emprunt restant à courir contractés par la Communauté de Communes.

A ce titre, le Conseil Général de la Mayenne a fait part de son intention de rembourser l'emprunt par anticipation et ce au 25 novembre 2010, soit :

- capital restant dû =	46 930,42 €
- annuité =	<u>2 049,30 €</u>
	48 979,72 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur le remboursement anticipé par le Conseil général de l'emprunt relatif au financement du quai de transfert, à l'échéance du 25 novembre 2010
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

2. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 2.1 - Contournement Nord de Château-Gontier - Participation de la Communauté de Communes

Délibération n° CC - 090 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Le 3 mai dernier, le Conseil Général de la Mayenne a opéré, devant les collectivités concernées, une présentation du financement des projets de contournements routiers en cours et de l'état d'avancement de la désignation des bureaux d'études, chargés de composer les études préalables et les dossiers d'enquête publique.

La contribution des intercommunalités a été modulée en s'appuyant sur la solidarité territoriale.

La participation financière moyenne des communautés de communes concernées par un contournement (Pays de CHATEAU-GONTIER, MESLAY-GREZ, EVRON, COSSE LE VIVIEN et EVRON) a été fixée à 22,5 % du coût des travaux, estimés à 94 M€.

Le calcul de la participation est fixé selon plusieurs paramètres :

- la prise en compte de deux indicateurs financiers : potentiel financier, coefficient de mobilisation du potentiel fiscal,
- calcul du poids de l'investissement,
- un équilibre entre indicateurs.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, le coût modulé pour le tronçon RD22 / RD1 / RN162 serait de 29 % pour toute dépense réalisée jusqu'au 31 décembre de l'année d'obtention de l'arrêté déclarant d'utilité le projet.

Un autre taux de participation sera défini pour toute dépense réalisée à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant l'obtention de l'arrêté de DUP.

Ce taux pourra varier par voie d'avenant avant l'échéance d'application précitée, sans être inférieur à 29 %.

Le coût indicatif de l'opération au stade de pré-programme est de 25 M€ TTC (valeur janvier 2010).

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pourra présenter au Département un état des dépenses (foncières et immobilières) qu'elle aura préalablement mobilisées pour la maîtrise de l'emprise foncière du projet. Cet état de dépenses viendra en réfaction de sa participation lors de la phase travaux.

Les travaux pourraient commencer fin 2014.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- se prononcer favorablement sur le montant de sa participation financière, selon les modalités écrites ci-dessus,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Henry rappelle qu'il s'agit pour les différents partenaires de choisir le tracé le moins pénalisant et le plus efficient pour le développement nord de la Communauté, en associant notamment toutes les collectivités impactées. Il souligne à cet effet que l'opiniâtreté de la collectivité dans ce dossier a payé, en sollicitant très tôt (dès 2001) son inscription dans les priorités régionales, aboutissant à une participation financière régionale à ce projet.

Il souligne que de nombreux partenaires sont associés à la réalisation de ce projet, et ce afin de tenir compte de tous les aléas possibles, qu'ils soient environnementaux, naturels, patrimoniaux...

Il s'agit d'une étape importante pour la collectivité, au regard de son désenclavement routier. Ce projet était attendu depuis de nombreuses années, notamment par les communes du secteur ouest.

Il souligne qu'il s'agit d'un outil qui va permettre une meilleure fluidité du trafic, et qui s'inscrit en complémentarité de la rocade sud.

M. Saulnier rappelle à ce titre les engagements financiers pris par la collectivité. Chaque année, la Communauté de Communes inscrit une provision pour ses infrastructures routières (500 000 € en 2010), soit une enveloppe réservée de 3,3 M€.

Il souligne que ces provisions permettent à la collectivité d'avoir une trésorerie saine, facilitant la capacité d'emprunt futur sur cette infrastructure routière indispensable.

M. Jégouic souligne quant à lui que le Conseil Général assure une bonne coordination du dossier, notamment avec un effort en matière de communication.

M. Henry indique à cet effet qu'une réunion publique devrait se tenir à ce sujet dans la 1^{ère} quinzaine de décembre.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 2.2 - Pôle d'Excellence Rurale - Validation du dossier de candidature

Délibération n° CC - 091 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Conformément à sa délibération n° CC-028-2010 en date du 23 mars 2010, le Conseil Communautaire du Pays de Château-Gontier s'est prononcé favorablement sur la candidature de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, à l'appel à projets « Pôle d'Excellence Rurale » 2^{ème} génération pour le 20 octobre 2010, sur l'enjeu "accroître la capacité économique des territoires ruraux".

Par délibération n° CC-052-2010 en date du 25 mai 2010, l'assemblée communautaire a décidé d'inscrire un projet global relatif à la dynamisation économique du territoire.

La candidature PER du Pays de Château-Gontier s'inscrit pleinement dans une démarche volontaire et une dynamique territoriale et apparaît comme un levier de compétitivité pour l'économie locale. Ce projet PER est élaboré en complémentarité des politiques nationales, régionales et départementales et en cohérence avec les politiques contractuelles locales

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier souhaite s'inscrire dans le schéma des priorités européennes et nationales visant à optimiser le réseau ferroviaire à l'usage du fret et s'engage donc dans le développement des activités combinant le fret sur son territoire.

De plus, avec son bilan carbone extrêmement positif, le fret ferroviaire se trouve être le moyen de transport le mieux adapté à la politique de développement durable.

Il appartient à notre collectivité d'anticiper les changements à venir liés au développement du fret. Ce dernier constitue un maillon stratégique dans le développement des transports de marchandises à l'échelle du grand Ouest et un atout majeur pour l'industrie locale.

Aussi, afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises, la collectivité s'engage-t-elle dans le développement de zones d'activités de qualité, conçues et aménagées dans une démarche de développement durable.

Ainsi, toutes les entreprises qui rejoindront la ZA Nord auront à intégrer des objectifs de Haute Qualité Environnementale : facteur de compétitivité (abaissements des coûts et des charges liés à l'énergie) et créateur d'emplois en milieu rural.

La Collectivité a ainsi choisi de montrer l'exemple et de construire deux bâtiments d'activités, pour disposer de solutions immédiates à proposer aux entrepreneurs.

Le projet de PER du Pays de Château-Gontier s'inscrit donc dans cette logique de cohérence et d'innovation, autour de la logistique, avec deux opérations structurantes suivantes :

- La construction d'une plateforme ferroviaire sur le site de la Gare de Château-Gontier,

La Communauté de Communes souhaite, en effet, créer une zone embranchée (plateforme de chargement/déchargement bimodale dotée d'une voie d'environ 500 m de long pour le stationnement des trains).

L'aménagement sera adaptable pour répondre au mieux aux demandes des entreprises qui planteront un trafic sur le site.

- La construction de deux ateliers-relais en Zone d'Activités Nord de Bazouges, autour du développement durable.

Ce programme d'investissement prévoit l'aménagement de deux modules d'une superficie de 1 000 m² pour l'un, 1 200 m² pour l'autre, avec extensions possibles.

Chacun des bâtiments comprendra une zone de production, des locaux, sociaux, techniques et administratifs répondants aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation). Le site même de la Zone d'Activités a fait l'objet d'une démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme).

Ces deux opérations ont été validées en Conseil Communautaire le 29 juin dernier, par délibération n° CC-076-2010 et n° CC-077-2010.

Le montage financier global de ces opérations s'articule comme présenté dans *l'annexe 1 de l'exposé.*

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'approuver le dossier de candidature "Pôle d'Excellence Rurale du Pays de Château-Gontier, qui sera déposé auprès des services de l'Etat pour l'échéance du 20 octobre 2010.

- de le charger de signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

M. Henry souligne que la collectivité, par ce projet PER, entend soutenir et développer les activités fret sur le territoire et anticiper les leviers économiques de demain.

Il s'agit également de développer les zones économiques communautaires, en aménageant des locaux adaptés, pour favoriser la diversification des activités et ainsi ne pas instaurer de fortes dépendances économiques vis-à-vis d'un secteur.

Il indique qu'une réunion se tiendra demain matin avec RFF, afin notamment de finaliser le volet financier et la faisabilité technique.

Il précise que par ce projet le territoire entend placer le curseur sur l'emploi, déterminant dans l'essor du Pays de Château-Gontier.

DECISION: A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 2.3 - Contrat d'Objectifs Territorial Sud-Mayenne - Validation du plan d'actions - Année 2

Délibération n° CC - 092 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR: M. HERVE

EXPOSE: Par délibération du 16 décembre 2008, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, structure porteuse juridique, financière et administrative du GAL Sud-Mayenne (comme stipulée dans la convention d'association entre les 3 Pays du Sud-Mayenne), s'était prononcée favorablement sur la mise en œuvre d'un COT sur son territoire.

Il s'agit de renforcer le plan d'actions Leader, lequel engage une nouvelle politique territoriale sur le Sud Mayenne : développement durable et lutte contre le réchauffement climatique.

La démarche Leader et le COT ont en effet des objectifs communs qu'ils soient de nature stratégiques ou opérationnels.

Le COT prévoit notamment sur une période de 3 ans :

- une animation territoriale,
- la réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre
- la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'information sur les enjeux énergétiques et climatiques, les outils mobilisables, les opérations exemplaires, des sessions de formation à l'intention des acteurs du Sud Mayenne

Par délibération n° CC 054-2009 du 16 juin 2009, la Communauté de Communes avait approuvé les objectifs de l'accord cadre de partenariat avec l'ADEME et s'était notamment prononcée favorablement sur le programme d'actions de l'année 1, et précisait que le Bureau communautaire avait reçu délégation pour la mise en œuvre des actions.

Concernant l'année 1, les principales opérations ont porté sur la sensibilisation :

- au développement durable (conférence-débat),
- aux économies d'énergie dans le bâtiment (audits énergétiques témoins avec une réalisation pédagogique),
- à la performance énergétique dans le bâtiment (soirée d'information et formation élus-agents),
- aux économies d'énergie dans l'aménagement urbain avec le voyage d'étude à Fribourg et sa restitution publique,
- aux économies d'énergie dans le patrimoine des collectivités du Sud Mayenne avec le recensement des consommations énergétiques,
- au recours aux énergies renouvelables par la réalisation du diagnostic biomasse combustible,
- et plus globalement, à la lutte contre le changement climatique avec les actions de communication sur la politique énergie-climat (blog, newsletter) et de promotion des pratiques exemplaires (répertoire avec fiches)

Aujourd'hui, il convient que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, en qualité de structure porteuse, se prononce sur le programme de l'année 2.

Le comité de pilotage du GAL Sud Mayenne, réunissant les élus des 3 pays associés, a défini ce programme d'actions le 9 juillet dernier.

Pour cette seconde année, la mobilisation des acteurs du Sud Mayenne en faveur des économies d'énergie et des diminutions des émissions de gaz à effet de serre se poursuivra en direction des collectivités, sur les secteurs du bâtiment, de l'urbanisme durable, des déplacements, des énergies renouvelables.

Outre la conduite de cette politique énergie-climat (volet animation), la réalisation du diagnostic énergie et effet de serre (volet étude - diagnostic), plusieurs actions de sensibilisation (volet accompagnement de la démarche) seront engagées.

Sont ainsi programmées ou envisagées :

- formation des élus et agents à la performance énergétique dans les bâtiments publics,
- visite-formation sur les aménagements urbains avec une approche environnementale de l'urbanisme,
- information sur l'optimisation de l'éclairage public,
- nouvelle phase d'incitation à la performance énergétique dans les bâtiments,
- réflexion sur les déplacements doux,
- incitation au développement des énergies renouvelables et au recours au bois énergie,
- expérimentation du dispositif 50/50 dans les établissements scolaires.

Le budget prévisionnel de l'année 2 est présenté en annexe 2 de l'exposé.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique énergie-climat et en adéquation avec le COT, d'autres opérations sont envisagées par le Gal Sud Mayenne et feront l'objet de demande d'aides ADEME hors-COT :

- une permanence hebdomadaire EIE sera opérationnelle en janvier 2011,
- un conseil en énergie partagé ou un service d'accompagnement thermique aux petites collectivités sera expérimenté début 2011,
- la réalisation d'audits énergétiques groupés sera proposée aux collectivités du Sud Mayenne,
- le 1^{er} projet de coopération sur le thème du tourisme durable est en phase de construction.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de valider le plan d'actions (année 2) et son budget prévisionnel, tel que présenté,
- d'autoriser le Président du GAL, 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, à signer tout document relatif au COT

M. Saulnier tient à rappeler la démarche intéressante entreprise par les trois collectivités du Sud-Mayenne autour de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs locaux dans la lutte contre le changement climatique et le développement durable.

Il indique que le comité de pilotage travaille activement, depuis plusieurs années, autour d'une politique environnementale volontariste.

Il souligne que les programmes engagés devraient porter leurs fruits et aboutir à des réalisations concrètes pour le citoyen et de notamment avec l'EIE (Espace Info Energie), véritable outil de conseil et d'aide à la décision pour le citoyen qui prend conscience de la nécessité de changer ses comportements.

M. Hervé indique que s'agissant de l'EIE des négociations sont actuellement en cours avec la région pour un redéploiement des postes en Mayenne et l'affectation de financement sur le Sud-Mayenne.

M. Hervé souligne par ailleurs la nécessité de former, via le réseau Leader France, des groupes de pression, afin de peser sur le déblocage de fonds européens pour notre Pays en 2013 et de réfléchir dès à présent à l'échelle de notre territoire sur un nouveau programme.

M. Tessier indique cependant qu'il existe de nombreuses contraintes dans le dépôt des dossiers de demandes de subventions. Il souligne les difficultés administratives dans la mobilisation des fonds leader, mais reconnaît que l'esprit insufflé par cette politique est positif, notamment avec l'émergence d'outils concrets comme l'EIE.

M. Saulnier et M. Hervé rappellent que les contraintes ne sont pas imposées par nos services et que la priorité demeure la démarche engagée.

M. Saulnier indique que la politique Leader, avant d'être un outil de financement, est avant tout une politique d'accompagnement, d'animation, de communication, de dynamisation pour amorcer un travail collectif autour du développement durable.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 2.4 - Interventions Danse avec l'ADDM - Participation de la Communauté de Communes

Délibération n° CC - 093 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. JEGOUIC

EXPOSE : l'Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la Danse (ADDM) propose aux écoles qui le souhaitent de bénéficier d'intervention de professionnel de la Danse pour monter un projet pédagogique dans ce domaine.

L'ADDM s'engage ainsi à organiser des animations chorégraphiques dans les écoles qui en font la demande et dont le projet pédagogique a été retenu par une commission d'évaluation.

La Communauté de Communes peut participer à hauteur de 60 % du coût des interventions chorégraphiques. L'ADDM prend en charge le complément de la masse salariale ainsi que l'intégralité des frais de déplacement et l'indemnisation des frais de repas des intervenants.

Pour l'année scolaire 2010/2011, 5 écoles du Pays de Château-Gontier sollicitent la participation financière de la Communauté de Communes :

	Coût total	Demande des écoles	Pays de Château-Gontier (2 classes - 18h max)
Ecole Yves Duteil 1 classe (10h) - Saint-Fort	376,59 €	225,95 €	225,95 €
Ecole Saint-Louis de Gonzague 1 classe (11h) - Château-Gontier	414,25 €	248,55 €	248,55 €
Ecole Sainte-Famille 2 classes (19h) - Bierné	715,52 €	429,31 €	406,72 €

Ecole Sainte-Thérèse 2 classes (19h) - Chatelain	715,52 €	429,31 €	406,72 €
Ecole Maternelle Jean Guehenno 2 classes (18h) - Château-Gontier	677,86 €	406,72 €	406,72 €
TOTAL			1 694,66 €

La Communauté de Communes doit également acquitter une cotisation annuelle de 80 €.

Pour information : au budget 2010, la somme allouée à ce dispositif est de 2 772,97 € + 80 €.

Il est également proposé aux membres du Conseil Communautaire de donner délégation au Bureau pour statuer sur la prise en charge du coût de l'intervention d'un professionnel de la danse de l'ADDM.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- statuer favorablement sur la prise en charge de 60 % du coût de l'intervention d'un professionnel de la danse de l'ADDM, pour l'année scolaire 2010/2011 à raison de 2 classes maximum par école :

- l'école Yves Duteil de Saint-Fort pour 1 classe, à hauteur de 225,95 €,
- l'école St Louis de Gonzague de Château-Gontier pour 1 classe, à hauteur de 248,65 €,
- l'école St Famille de Bierné pour 2 classes, à hauteur de 406,72 €,
- l'école Sainte-Thérèse de Chatelain pour 2 classes, à hauteur de 406,72 €,
- l'école maternelle Jean Guéhenno de Château-Gontier pour 2 classes, à hauteur de 406,72 €,

- l'autoriser à signer les conventions à intervenir avec l'ADDM, incluant le coût de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'ADDM pour l'année 2010/2011, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

- donner délégation au Bureau pour statuer sur la prise en charge du coût de l'intervention d'un professionnel de la danse de l'ADDM.

Mme Doumeau regrette que les projets de l'école Gennes sur Glaize-Longuefuye n'aient pas été retenus.

M. Jégouic souligne que seule l'ADDM a vocation à sélectionner les projets pédagogiques. Il indique qu'il va contacter l'ADMM pour avoir les éléments liés à ce refus.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTION 3.1 - Centre d'Activités de la Mulonnière - Vente d'un module à la SCI MAJ

Délibération n° CC - 094 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : La SCI MAJ domiciliée à Château-Gontier a fait part de son intention de se porter acquéreur d'un module appartenant à la Communauté de Communes, situé sur le Centre d'Activités de la Mulonnière à Bazouges au 48, rue de la Libération.

Il s'agit d'un bâtiment d'une superficie de 500 m², construit en 1998 par le District de Château-Gontier, sur la parcelle cadastrée section 024 AS n° 68 d'une superficie actuelle de 2 556 m², auquel s'ajoutera une partie de la parcelle cadastrée 024 AS n°69. Un document d'arpentage en cours de réalisation précisera les surfaces exactes.

Après négociation, un accord du futur acquéreur est intervenu sur un prix de vente proposé à 160 000 € H.T.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la cession à la SCI MAJ d'un module et de terrains, situé sur le Centre d'Activités de la Mulonnière à Bazouges au 48, rue de la Libération, tels que décrits ci-dessus, au prix de 160 000 € HT, avec option de la TVA sur la totalité du prix de cession,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Henry souligne que chaque conseiller communautaire est invité à découvrir les ateliers de Montplours le samedi 25 septembre 2010 vers 15h15. Cette visite aura lieu à l'issue du cocktail déjeunatoire organisé à l'occasion des 10 ans de la Communauté de communes qui se déroulera aux Ursulines.

Il indique que cette visite permettra de découvrir des ateliers "pilotes", accessibles, fonctionnels, performant thermiquement et qui pourront être reproduits sur les communes du Pays.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. AFFAIRES FONCIERES

QUESTION 4.1 - Aménagement sécuritaire route d'Amoigné - Cession de terrain au Conseil Général - Délibération modificative

Délibération n° CC - 095 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Par délibération n° CC-058-2010 du 25 mai 2010, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la cession de terrains au Conseil Général de la Mayenne dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de talus abrupts situés le long de la RD 114 (vers Amoigné).

Cette cession porte sur la parcelle cadastrée section **AW n°69** pour une superficie d'environ 2 000 m², à l'euro symbolique. Les frais d'acte et de géomètre seront pris en charge par le Conseil Général.

Cependant, il s'avère que la délibération du 25 mai 2010 ne mentionne pas les bonnes références de parcelle. Il convient donc de prendre une délibération modificative.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- se prononcer favorablement sur la cession au Conseil Général de la Mayenne d'une partie de la parcelle AW n°69, soit environ 2 000 m² (surface restant à confirmer) à l'euro symbolique,
- l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. TOURISME / PATRIMOINE

QUESTION 5.1 - Tarifs Tourisme 2011

Délibération n° CC - 096 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

EXPOSE : Afin de préparer la saison touristique 2011, les tarifs doivent être rapidement votés afin de mieux communiquer sur nos équipements.

Les éditions des brochures touristiques se préparant dès le mois de septembre, il est nécessaire de pouvoir répondre aux attentes des touristes et de nos partenaires.

Sur l'ensemble des tarifs, il a été recherché :

- une harmonisation entre les sites,
 - une prise en compte des réflexions des touristes, des employés des campings et des professionnels du tourisme,
 - une clarification et une simplification des tarifs (meilleure lisibilité),
 - une souplesse dans la gestion des campings
- Se reporter aux tableaux présentés en annexe 3 de l'exposé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les tarifs tourisme 2011, tels que présentés, et de l'autoriser à signer les conventions à intervenir avec la Centrale de réservations Mayenne Réservation pour l'année 2011, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Mlle Lucie Labatte présente les grandes lignes du bilan de la saison 2010.

-se reporter au Power-Point joint en annexe -

→ Fréquentation de l'office de tourisme =

En moyenne saison

+ 39 % de fréquentation par rapport à 2009, soit + 731 visiteurs

98 % de français comme en 2009

Des séjours de courte durée représentant souvent une étape dans un voyage

L'accueil physique à l'office de tourisme reste le moyen le plus utilisé pour venir s'informer

En haute saison

13 % de baisse de fréquentation à l'office de tourisme en juillet août par rapport à 2009, cela est due notamment à l'utilisation importante des nouveaux moyens de communication. 5 224 personnes ont été renseignées en juillet août.

Deux points d'information sont par ailleurs installées en saison sur le quai d'alsace et sur me marché, ce dernier devra être repositionné à l'entrée du marché.

→ Camping du Parc

On constate une baisse de 57 nuitées entre 2009 et 2010, alors même que le camping a été fermé en début d'année en raison des travaux (total nuitées = 8 086). Une moyenne saison, on remarque une belle augmentation des nuitées que ce soit en chalet ou en camping (+ 459 nuitées en chalet & + 44 en camping).

→ Camping de Daon

Le camping de Daon a connu une très belle saison : + 50 % par rapport à 2009 (+ 2419 nuitées, soit 7 364 au total).

L'avant saison est également remarquable avec 212 nuitées en plus. La fréquentation a quasiment doublée en moyenne saison.

M. Henry souligne que la Communauté de Communes peut se réjouir de ce bilan et de la fréquentation des équipements touristiques. Ce bilan est du notamment aux investissements importants réalisés qui portent donc leurs fruits et à la forte implication des services.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 5.2 - Patrimoine - Bilan saison 2010 - Tarifs 2011

Délibération n° CC - 097 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

EXPOSE :

I - Bilan saison 2010

- Se reporter aux tableaux présentés en annexe 4 de l'exposé -.

II - Tarifs 2011

Chaque année le service patrimoine conçoit un programme d'animations pour les individuels (visites à la carte, incontournables, focus, nocturnes du patrimoine, musée, visites « atelier »...) et pour les groupes (visites de la Ville, du Couvent des Ursulines, du Musée, visites thématiques...).

Pour 2011, il est proposé la reconduction des tarifs 2010.

Tarif individuel :

- Adulte : 3 €
- Réduit : 2 € (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA, passeport touristique)
- Gratuit pour les moins de 6 ans

Pour rappel : le passeport touristique est une opération menée par le Comité Départemental du Tourisme. Il permet aux visiteurs d'obtenir des réductions dans les sites partenaires dès la deuxième visite.

Tarif spectacle :

- Adulte : 5 €
- Réduit : 3 € (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)
- Gratuit pour les moins de 6 ans

Pass 3 spectacles (dont 1 gratuit) :

- Adulte : 10 €
- Réduit : 5 € (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)

Tarif visite « atelier » :

- Adulte : 5 €
- Réduit : 3 € (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)
- Gratuit pour les moins de 6 ans

Tarif Musée :

- Adulte : 3 €
- Gratuit (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)

Tarif Focus : Gratuit

Tarif groupe pour 1 visite :

- Adulte : forfait à 25 € jusqu'à 10 personnes + 2,50 € par personne supplémentaire
- Scolaire : 2 € par élève et gratuit pour les accompagnateurs

Tarif groupe pour 2 visites effectuées dans la même journée :

- Adulte : forfait à 40 € jusqu'à 10 personnes + 4 € par personne supplémentaire
- Scolaire : 3 € par élève et gratuit pour les accompagnateurs

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'adopter les tarifs "patrimoine", tels que présentés ci-dessus,
- de l'autoriser à signer les conventions avec le Service Loisirs Accueil Mayenne pour l'année 2011 - Vente de visite pour les groupes (commission à 10%),
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Mlle Florence Harnay présente les grandes lignes du bilan de la saison 2010 du patrimoine.

Il est indiqué que le total des visiteurs individuels, groupe et nocturnes a évolué de 10 %, avec une augmentation des recettes de l'ordre de 3 % : le bilan est très satisfaisant.

- *Visiteurs individuels* = - 1%
- *Nocturnes Ville et Couvent* = + 8.40 %
- *Visites groupes* = + 23 %

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. RESSOURCES HUMAINES

QUESTION 6.1 - Mandat spécial pour un déplacement dans le cadre des rencontres nationales des CCAS et CIAS

Délibération n° CC - 098 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

Mr Hérisse ne prend pas part au débat ni au vote.

EXPOSE : L'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) organise à Dijon les 6 et 7 octobre 2010, les rencontres nationales des Conseils Communaux d'Action Sociale et des Conseils Intercommunaux d'Action Sociale.

L'UNCCAS propose une thématique : « De l'observation sociale à l'évaluation : des clés pour mieux agir sur nos territoires ». Les élus ont besoin d'outils leur permettant de comprendre les mutations sociales, d'anticiper et d'adapter les actions à mettre en place.

Dans ce contexte, les pratiques d'observation des populations et l'approche prospective de leurs besoins semblent toujours plus indispensables à la construction de la réponse publique.

Compte tenu de la réflexion en cours, il est intéressant que le Vice-Président en charge des solidarités et deux élus siégeant au comité Solidarités puissent y participer, accompagner de la directrice du CCAS.

Il convient pour cela de délivrer un mandat spécial, conformément au Code des Collectivités Territoriales (article L5211-14) à :

- M. Bruno HERISSE, Vice-Président délégué aux solidarités de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier,
- M. Jacques SANTONI, élu communautaire, membre du Comité Consultatif Solidarités,
- Mme Géraldine LAINÉ, élue communautaire.

Il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge les frais réels d'inscription, de déplacement et d'hébergement que nécessite l'exécution du présent mandat, tout comme elle le fera pour Mme Anne DAUZON, Directrice du CCAS de Château-Gontier, qui les accompagnera.

Concernant les frais de transport, la régie communautaire pourra faire l'avance des billets de train, ainsi que les frais d'hôtel.

Le remboursement se fera au vu d'un état de frais, d'un ordre de mission et des factures correspondantes.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'accorder un mandat spécial à M. Bruno HERISSE, M. Jacques SANTONI, Mme Géraldine LAINÉ et Mme Anne DAUZON, pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier aux rencontres nationales des CCAS et des CIAS.

DECISION : A la majorité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président moins 1 abstention.

7. MARCHES PUBLICS

QUESTION 7.1 - Adhésion au groupement de commandes pour les prestations de télécommunications de la Communauté de Communes

Délibération n° CC - 099 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Les marchés relatifs aux prestations de télécommunications arrivent à échéance au 31 décembre 2010.

Lors de la précédente consultation, un groupement avait été constitué entre plusieurs collectivités du Pays de Château-Gontier.

Afin de pouvoir bénéficier de prestations comparables et de limiter les coûts, la création d'un nouveau groupement de commandes est envisagée.

Ce groupement comprendrait les entités suivantes :

- Ville de Château-Gontier
- C.C.A.S. de Château-Gontier
- Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier
- Service de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Urbanisme dans l'agglomération de Château-Gontier

Le lot 5 « Services Internet "grand public" » serait ajouté à l'allotissement antérieur afin de développer la concurrence.

Les lots seraient donc les suivants :

- lot 1 – Accès principaux et secondaires : abonnement et communications entrantes – Lignes isolées : abonnement et toutes communications
- lot 2 – Accès principaux et secondaires : communications sortantes locales, nationales, internationales et vers téléphonie mobile
- lot 3 – Téléphonie mobile
- lot 4 – Services Internet professionnels
- lot 5 – Services Internet "grand public"

Les marchés ont une durée d'exécution de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2011, renouvelables 3 fois un an et consistent en des marchés à bon de commande sans minimum et maximum annuels, les besoins de chaque membre du groupement étant toutefois déterminés avant le lancement de la consultation.

La Ville de Château-Gontier sera à nouveau coordonnatrice du groupement de commande : après la constitution du groupement de commande, elle se chargera de lancer l'appel à la concurrence et de coordonner l'action des membres du groupement jusqu'à la notification du marché aux attributaires.

La commission d'appel d'offres qui décidera de l'attributaire du marché comprendra, pour les collectivités territoriales et établissements publics locaux, un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement et, pour les autres entités, un représentant désigné selon les règles qui leurs sont propres.

La Communauté de Communes est concernée par l'ensemble des lots.

	Dépenses réelles 2008 (HT)	Dépenses réelles 2009 (HT)	Estimation 2011 (HT)	Estimation sur la durée du marché	Observations sur 2011
lot 1 : abonnements aux lignes fixes et audiotel	15 570,50 €	15 946,36 €	16 200 €	64 800 €	Projet de la médiathèque...
lot 2 : communications téléphoniques par appareil fixes	1 506,87 €	1 935,12 €	2 000 €	8 000 €	
lot 3 : abonnements et télécommunications par téléphonie mobile (dont LEADER COT)	3 021,81 €	4 381,10 €	4 500 €	18 000 €	Augmentation de la flotte
lot 4 : abonnement Internet (dont LEADER COT)	10 359,28 €	11 802,16 €	Services Internet professionnels : 8 000 €	32 000 €	
			Services Internet "grand public" : 4 000 €	16 000 €	

La Ville de Château-Gontier et la Communauté de Communes regroupent la quasi-totalité des besoins du groupement. Aussi les dépenses engagées par la Ville de Château-Gontier dans le cadre de la consultation des prestataires, à savoir la publication d'avis d'appel public à la concurrence et d'avis d'attribution dans la presse, seront réparties entre ces deux membres du groupement.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de le désigner comme représentant de la Communauté de Communes pour signer la convention constitutive du groupement coordonné par la Ville de Château-Gontier en vue de la passation d'un marché public pour les services de télécommunications,
- de l'autoriser à adhérer à la convention de groupement,
- d'élire, parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, Mme Tribondeau Marie-Noëlle, en qualité de membre titulaire et M. Boivin Christian, en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement,
- de l'autoriser à signer les marchés consécutifs à cette consultation,
- de l'autoriser à signer tous documents et pièces afférents à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

8. AFFAIRES FINANCIERES

QUESTION 8.1 - Décisions modificatives

Délibération n° CC - 100 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

- Se reporter en annexe 5 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

9. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 9.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Marché n°2010-050 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier pour l'entretien et la maintenance de bateaux base de loisirs de Daon - SOURTY (53102)/ ECS (53810)/ ECODES (53200) - 10 000,00 € HT.

Marché n°2010-051 : Renouvellement du parc informatique des écoles élémentaires privées - LOGICIA (53000) - 112 191,75 € HT.

Marché n°2010-052 : Projet d'extension et de valorisation du Refuge de l'Arche : étude préalable à la décision - PLANETH (75009)/ Atelier SISMO SARL (75004)/ Philippe DANGLES (75011) - 31 450,00 € HT.

Arrêté n°107-2010 : Nomination de 4 mandataires suppléants pour la régie de recettes et d'avances avec ouverture de compte de dépôt de fonds au Trésor de la piscine du Pays de Château-Gontier (sauna, mini-golf, sèche-cheveux, point-phone et buvette).

Arrêté n°142-2010 : Souscription d'un emprunt Dexia de 590 542,00 € remboursable sur 15 ans afin de financer les investissements (travaux publics).

Arrêté n°143-2010 : Souscription d'un emprunt Dexia de 159 458,00 € remboursable sur 15 ans afin de financer les investissements (bâtiments).

Arrêté n°146-2010 : Souscription d'un emprunt de 2 000 000,00 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie remboursable sur 15 ans pour assurer le financement du Budget 2010.

Arrêté n°162-2010 : Vente de 36 ml de pontons et de 4 catways du Port de Daon à la société DEGAIE de Pont sur Ambre pour un montant de 2 580,00 €.

QUESTION 9.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008) :

Bureau du 21 juin 2010

Délibération n° B-089-2010 : Transfert des conventions en cours avec la Sauvegarde 53 au profit de la Sauvegarde Mayenne Sarthe suite à la fusion de la Sauvegarde 53 et 72.

Délibération n° B-090-2010 : Signature d'une convention de location d'un espace de 90 m² de l'atelier-relais de la Grand Noë à M Mohamed Benabdellah pour un montant de 135 € HT par mois.

Délibération n° B-091-2010 : Dans le cadre des actions parentalités menées par la Maison de la Petite Enfance, reconduction des vacances de la psychologue et validation de l'intervention de M Jean Epstein lors de la conférence parentalité du 30 novembre 2010.

Délibération n° B-092-2010 : Validation du programme 2010 de Ciné sous les Etoiles.

Bureau du 28 juin 2010

Délibération n° B-093-2010 : Dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, attribution de subventions de la Communauté de communes aux propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de leurs travaux.

Délibération n° B-094-2010 : Versement d'une subvention d'un montant de 1 215,20 € par la Communauté de communes à la commune de Coudray pour l'acquisition d'un fonds de livres.

Délibération n° B-095-2010 : Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accès au service télématique CAF-PRO.

Délibération n° B-096-2010 : Dans le cadre de la bourse communautaire aux projets de jeunes, versement d'une subvention d'un montant de 400 € à Melle Bonnard pour son projet « Découverte de l'Inde ».

Bureau du 5 juillet 2010

Délibération n° B-097-2010 : Dans le cadre du Téléthon 2010, les 3, 4 et 5 décembre, prise en charge des frais techniques et administratifs et mise à disposition du Théâtre des Ursulines à l'association Animathon.

Délibération n° B-098-2010 : Remboursement de la somme de 16 500 € par le Club Navigation de Plaisance - Ski Nautique, correspondant à la vente par le club de l'ancien bateau de la Communauté de communes.

Délibération n° B-099-2010 : Mise à disposition à titre gracieux de la salle du REX auprès de le Compagnie Lionel de Messey pour la répétition générale le 19 novembre de la pièce « Nous deux et compagnie » et la représentation le 20 novembre 2010.

Délibération n° B-100-2010 : Validation de la programmation du spectacle jeune public « Zut » au Théâtre des Ursulines le mardi 26 octobre 2010.

Délibération n° B-101-2010 : Mise à disposition de la salle du Rex à Madame Langlois, alias Catti, du 16 au 20 août 2010 pour les répétitions de son concert donné le 10 septembre 2010.

Délibération n° B-102-2010 : Mise à disposition à titre gracieux de la Halle du Haut-Anjou pour la journée départementale du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) le 20 septembre 2010.

Bureau du 23 août 2010

Délibération n° B-103-2010 : Dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, attribution de subventions de la Communauté de communes aux propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de leurs travaux.

Délibération n° B-104-2010 : Dans le cadre de l'action pour les économies d'énergie dans les salles de traite, attribution de subventions de la Communauté de communes aux agriculteurs.

Délibération n° B-105-2010 : Validation du règlement intérieur pour le jeu-concours organisé à l'occasion du Festival de la BD les 2 et 3 octobre et mise à disposition gratuite de 9 chalets estimée à 1 107 € TTC à l'association Bandes Dessinées au Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-106-2010 : Dans le cadre du Festival de la BD 2010, organisation d'un spectacle « Conte à bulles » au Théâtre des Ursulines le 1^{er} octobre 2010 pour les scolaires du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-107-2010 : Dans le cadre de la Semaine Nationale du Goût, programmation de deux spectacles avec La Cie Jo Bithume et son spectacle « La Belle Abondance » le 13 octobre 2010 et La Compagnie Les 3 T et son spectacle « A table ! » les 11 et 12 octobre 2010 à destination des scolaires du Pays de Château-Gontier

Bureau du 30 août 2010

Délibération n° B-108-2010 : Attribution du prix du Pays de Château-Gontier d'un montant de 500 € à l'association Les Amis de l'Art pour le Salon du Genêteil 2010.

Délibération n° B-109-2010 : Versement d'une subvention d'un montant de 370,45 € par la Communauté de communes à la commune de Peuton pour l'acquisition d'un fonds de livres.

Délibération n° B-110-2010 : Dans le cadre de l'aide au fonctionnement pour les associations de musique ou de danse du Pays de Château-Gontier, versement d'une subvention d'un montant de 422,40 € à l'Amicale de Musique de Loigné sur Mayenne au titre de l'année 2009/2010.

Délibération n° B-111-2010 : Dans le cadre de l'aide au fonctionnement pour les associations de musique ou de danse du Pays de Château-Gontier, versement d'une subvention d'un montant de 2 300,00 € à l'Avant-Garde de Laigné sur Mayenne au titre de l'année 2009/2010.

Délibération n° B-112-2010 : Dans le cadre de l'aide au fonctionnement pour les associations de musique ou de danse du Pays de Château-Gontier, versement d'une subvention d'un montant de 2 300,00 € à l'association Familles rurales de Bierné au titre de l'année 2009/2010.

Délibération n° B-113-2010 : Dans le cadre de l'aide au fonctionnement pour les associations de musique ou de danse du Pays de Château-Gontier, versement d'une subvention d'un montant de 174,40 € à l'Harmonie de Bierné au titre de l'année 2009/2010.

Délibération n° B-114-2010 : Dans le cadre de l'aide à l'acquisition d'instruments de musique, versement d'une subvention d'un montant de 218,38 € à l'Amicale de Musique de Loigné sur Mayenne pour l'année 2010.

Délibération n° B-115-2010 : Adhésion à l'Observatoire Régional des Transports des Pays de la Loire pour l'année 2010 pour une cotisation annuelle de 550 €.

Délibération n° B-116-2010 : Vente de la maison attenante au Rex à Madame Marie-Mellita de Mirandol pour un montant de 1 000 €.

Délibération n° B-117-2010 : Demande d'attribution d'une subvention auprès du département de la Mayenne pour la réfection de deux terrains « béton poreux » du complexe sportif de tennis pour un montant de 59 076,66 € TTC.

QUESTION 9.3 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 22 h 30.